

POUR LA CROISSANCE & L'EMPLOI EN EUROPE

7 PROPOSITIONS POUR UN MITTELSTAND EUROPÉEN

Il y a urgence à agir ensemble. L'Europe ne peut se résumer à un grand marché sans frontières. Devant le choc de la mondialisation, la concurrence entre Européens n'est pas la seule solution. Résistant à la tentation du moins-disant fiscal ou social, les Etats-membres ont tout intérêt à unir leurs forces pour bâtir un grand Mittelstand européen, maillé d'un réseau d'ETI industrielles et internationalisées, véritables ambassadrices de l'excellence européenne. Ces ETI incarnent un modèle de développement de long terme, prudent et responsable, attaché aux produits, aux savoir-faire, aux territoires.

C'est ce modèle que plébiscitent les salariés, en Allemagne, en Italie ou en France. C'est ce modèle qui répond à l'exigence de croissance tout en préservant les valeurs qui font le socle du projet européen.

CROISSANCE : ENCOURAGER LES PME À DEVENIR DES ETI

1

**COMBATTRE
LES EFFETS
DE SEUIL AVEC
UNE DÉFINITION
ADAPTÉE AUX PME
DE CROISSANCE**

○ La législation européenne actuelle, avec le seuil des 250 salariés, n'incite pas nos entreprises à grandir. Franchir ce seuil est en effet synonyme de moins d'aides et plus de contraintes, un horizon qui décourage beaucoup de chefs d'entreprise.

Aux Etats-Unis, les PME comptent traditionnellement moins de 1000 salariés. Nous pourrions nous inspirer de ce pays où sont nés les « GAFA » (Google, Apple, Facebook, Amazon) et créer la catégorie ETI dans la législation européenne tout en lissant le seuil de 250 salariés.

2

**ASSOULIR LE
CONTRÔLE DES
AIDES D'ETAT EN
FAVEUR DES ETI**

○ Les aides d'Etat sont interdites par le droit communautaire au motif qu'elles entravent la libre concurrence. Une exemption existe néanmoins pour les PME, notamment au titre de leur « rôle déterminant dans la création d'emplois »¹. Elles peuvent ainsi bénéficier, de la part de l'Etat, d'aides à l'investissement, à la recherche et au développement, ou encore à l'obtention de brevets.

Avec, à titre d'exemple, plus de 80 000 emplois nets créés en France en pleine crise, de 2009 à 2013, les ETI sont aux avant-postes de la bataille de l'emploi. **Cet actif stratégique européen devrait pouvoir bénéficier du même régime que les PME en matière d'aides d'Etat.**

1 - Règlement n°70/2001 de la Commission européenne

3

**ENRAYER LA
MULTIPLICATION
DES NORMES
AVEC
« L'EXCEPTION DE
COMPÉTITIVITÉ »**

○ La lutte contre la prolifération des normes est en fin de compte au cœur des politiques publiques. Cela fait plusieurs années que nos entreprises alertent sur cette inflation normative qui coûte du temps, de l'argent, et constitue un frein important à leur développement.

Les règlements et les directives de l'Union européenne contribuent pour une large part à la complexification croissante des normes qui s'empilent et changent sans cesse pour un bénéfice souvent peu avéré. Dès lors qu'elles représentent un quorum suffisant (soit IM de salariés, sur 10 pays), **les entreprises européennes devraient pouvoir soulever auprès de la Cour de Justice des Communautés européennes une « exception de compétitivité » et demander, sur la base d'une étude d'impact documentée, la suspension de l'entrée en vigueur d'une norme nouvelle.**

MODERNITÉ : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'APPAREIL PRODUCTIF EN EUROPE

4 METTRE EN PLACE UN « FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT DU MITTELSTAND » (FEDEM)

○ Les investissements dans l'appareil productif, en particulier dans le renouvellement des équipements industriels, se sont considérablement réduits sous l'effet de la crise. En France, le vieillissement de l'outil industriel devient préoccupant. 1/3 des entreprises n'ont déclassé aucun équipement en 2013 ; elles n'étaient qu'1/5 avant la crise.

Pour soutenir la modernisation de l'appareil productif, il conviendrait de créer un fonds européen de développement du Mittelstand. Avec un objectif clair : inciter aux projets de co-investissement (Union européenne + régions) dans la modernisation de l'appareil productif. Ce fonds, au service d'une politique industrielle européenne ambitieuse, serait alimenté par une réorientation des fonds structurels actuels.

SOLIDARITÉ : JOUER LA CARTE DE L'EUROPE DANS LA COMPÉTITION MONDIALE

5 EXIGER LA RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE DANS NOS ÉCHANGES AVEC NOS PARTENAIRES HORS-UE

○ Le sentiment que l'Union européenne n'est pas assez protectrice explique en partie la défiance qu'elle inspire aux opinions publiques. **La France réclame depuis plusieurs années la réciprocité commerciale dans les échanges avec les partenaires de l'UE ; celle-ci doit s'appliquer sans plus attendre.**

Nos entreprises ne comprennent pas que l'Europe taxe a minima les produits importés quand les pays tiers leur appliquent des droits de douane démesurés. Elles ne comprennent pas non plus que des Etats-membres puissent leur préférer des entreprises non-européennes alors qu'elles-mêmes n'ont pas accès aux marchés publics ou aux aides d'Etat des pays dont sont originaires ces entreprises. Sans aller jusqu'à la préférence communautaire, l'UE devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour obliger ses partenaires à l'équité économique.

PÉRENNITÉ : FAIRE LE CHOIX DU LONG TERME EN SOUTENANT LA FORMATION ET LA TRANSMISSION

6 CRÉER UN STATUT EUROPÉEN DE L'APPRENTISSAGE

○ L'émergence d'un Mittelstand européen implique d'investir dans le capital humain, dans la formation et la mobilité. Les efforts doivent porter en priorité sur la jeunesse, véritable relai de croissance pour nos entreprises.

Elevé au rang de priorité par la Commission européenne, l'apprentissage est un levier privilégié d'intégration des jeunes sur le marché de l'emploi. Dans le prolongement des initiatives actuelles (programme LEONARDO, alliance européenne pour l'apprentissage), **la création d'un statut européen de l'apprentissage contribuerait à former une jeunesse mobile et à faire vivre des savoir-faire industriels aujourd'hui menacés.**

7 CRÉER UN STATUT EUROPÉEN DE L'INVESTISSEUR DE LONG TERME

○ Le développement et la pérennité de nos entreprises supposent un engagement des investisseurs sur le long terme. ASMEP-ETI plaide en France pour la création d'un « statut de l'investisseur de long terme » : en contrepartie d'un engagement de conservation des parts d'entreprise de dix ans, la fiscalité du patrimoine serait déconnectée de l'entreprise. La pérennité de l'actionnariat et les transmissions seraient ainsi encouragées. Rappelons que le taux de transmission des entreprises est de 7% seulement en France, contre 51% en Allemagne et 70% en Italie selon la Commission européenne (2006).

Dans le prolongement de la feuille de route présentée par la Commission européenne pour encourager le financement à long terme de l'économie, ASMEP-ETI plaide pour **la reconnaissance en Europe d'un statut de l'investisseur de long terme exemptant de toute fiscalité du patrimoine les parts d'entreprises détenues dans les PME et ETI pour une période longue.**